

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### p-Toluidine pour synthèse

Date de révision: 04.07.2023

Code du produit: 19765

Page 1 de 12

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

p-Toluidine pour synthèse

N° CAS: 106-49-0  
N° Index: 612-160-00-4  
N° CE: 203-403-1

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

###### Utilisation de la substance/du mélange

Produit chimique de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

###### Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem GmbH  
Rue: Stempelstraße 6  
Lieu: D-47167 Duisburg  
Téléphone: 0203/5194-0  
E-mail: info@analytichem.de  
Interlocuteur: Abteilung Produktsicherheit  
E-mail: produktsicherheit@analytichem.de  
Internet: www.analytichem.de  
Service responsable: Abteilung Produktsicherheit  
Téléfax: 0203/5194-290  
Téléphone: 0203/5194-107/117

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.); En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

##### Information supplémentaire

Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'article 2 de la réglementation REACH (EC) N° 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement ou l'enregistrement est prévu pour un délai ultérieur.

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Carc. 2; H351  
Acute Tox. 3; H331  
Acute Tox. 3; H311  
Acute Tox. 3; H301  
Eye Irrit. 2; H319  
Skin Sens. 1; H317  
Aquatic Acute 1; H400

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Règlement (CE) n° 1272/2008

Mention Danger  
d'avertissement:

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**p-Toluidine pour synthèse**

Date de révision: 04.07.2023

Code du produit: 19765

Page 2 de 12

**Pictogrammes:**



**Mentions de danger**

H301+H311+H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Conseils de prudence**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P308 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

**2.3. Autres dangers**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1. Substances**

Formule: CH<sub>3</sub>C<sub>6</sub>H<sub>4</sub>NH<sub>2</sub>  
 Poids moléculaire: 107,15 g/mol

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
106-49-0	p-toluidine			100 %
	203-403-1	612-160-00-4		
	Carc. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1; H351 H331 H311 H301 H319 H317 H400			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
106-49-0	203-403-1	p-toluidine	100 %
	par inhalation: CL50 = > 0,64 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 890 mg/kg; par voie orale: DL50 = 620 mg/kg		

**Information supplémentaire**

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### p-Toluidine pour synthèse

Date de révision: 04.07.2023

Code du produit: 19765

Page 3 de 12

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1. Description des mesures de premiers secours

###### Indications générales

Protection individuelle du premier sauveteur

###### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

Appeler immédiatement un médecin.

###### Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler immédiatement un médecin.

###### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

###### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Appeler immédiatement un médecin.

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant

Réactions allergiques

Troubles gastro-intestinaux

Vomissement

Troubles du rythme cardiaque

Collapsus circulatoire

Effet narcotique

Méthémoglobinémie

Maux de tête

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Chute de tension

Dyspnée

Spasmes

Cyanose (coloration bleue du sang)

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1. Moyens d'extinction

###### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

###### Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Solides combustibles

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Oxydes d'azote (NOx)

Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### p-Toluidine pour synthèse

Date de révision: 04.07.2023

Code du produit: 19765

Page 4 de 12

En cas d'échauffement: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Risque d'un coup de poussière.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### **Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **Pour les non-secouristes**

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulter un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

##### **Pour les secouristes**

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### **Pour la rétention**

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Recueillir à l'état sec avec précaution. Recueillir sans poussière et stocker sans poussière.

##### **Pour le nettoyage**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

##### **Autres informations**

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Éviter la formation de poussière.

Ne pas respirer les poussières.

Lire l'étiquette avant utilisation.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### p-Toluidine pour synthèse

Date de révision: 04.07.2023

Code du produit: 19765

Page 5 de 12

Utiliser un échappement (laboratoire).

#### Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Risque d'un coup de poussière.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

#### Information supplémentaire

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Stocker dans un endroit sec.

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Protéger contre: Lumière, Air, Forte chaleur

##### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

température de stockage: < +30 °C.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
106-49-0	4-Aminotoluène	1	4,46		VME (8 h)	
		2	8,92		VLE (15 min)	

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée:

lunettes à coques

Écran de protection du visage

##### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**p-Toluidine pour synthèse**

Date de révision: 04.07.2023

Code du produit: 19765

Page 6 de 12

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: [vertrieb@kcl.de](mailto:vertrieb@kcl.de) avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Nom commercial du produit/désignation: KCL 741 Dermatril® L

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation: KCL 741 Dermatril® L

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 480 min

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dégagement de poussière

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: A-(P3)

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	solide	
Couleur:	blanc	
Odeur:	comme: Alcool	
Point de fusion/point de congélation:		~43 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		~200 °C
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité:	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair:		87 °C
Température d'auto-inflammation:		480 °C
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible	
pH-Valeur:		alcalin
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible	
Hydrosolubilité: (à 20 °C)		7,5 g/L
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible	

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### p-Toluidine pour synthèse

Date de révision: 04.07.2023

Code du produit: 19765

Page 7 de 12

Coefficient de partage n-octanol/eau:	log Pow: 1,44
Pression de vapeur: (à 50 °C)	1,3 hPa
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité (à 20 °C):	1,05 g/cm <sup>3</sup>
Densité apparente:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

##### Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion	
Risque d'un coup de poussière.	
Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible
Température d'inflammation spontanée solide:	Aucune donnée disponible
gaz:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	
Non comburant.	

##### Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Épreuve de séparation du solvant:	Aucune donnée disponible
Teneur en solvant:	Aucune donnée disponible
Teneur en corps solides:	Aucune donnée disponible
Point de sublimation:	Aucune donnée disponible
Point de ramollissement:	Aucune donnée disponible
Point d'écoulement:	Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible:	
Viscosité dynamique:	Aucune donnée disponible
Durée d'écoulement:	Aucune donnée disponible

##### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Risque d'un coup de poussière.

### 10.2. Stabilité chimique

Protéger contre: Lumière, Air, Forte chaleur

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Acide nitrique  
Acide

### 10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: Lumière, Air, Forte chaleur

### 10.5. Matières incompatibles

Articles en plastique

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:  
Oxydes d'azote (NOx)  
Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone

##### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**p-Toluidine pour synthèse**

Date de révision: 04.07.2023

Code du produit: 19765

Page 8 de 12

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

**Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

**Toxicité aiguë**

Toxique en cas d'ingestion.

Toxique par contact cutané.

Toxique par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires.

irritations des muqueuses

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
106-49-0	p-toluidine				
	orale	DL50 620 mg/kg	Rat	UNEP Publications (1978)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 890 mg/kg	Lapin	UNEP Publications (1973)	Dermal application of 464 - 1470 mg/kg b
	inhalation (1 h) vapeur	CL50 > 0,64 mg/l	Rat	UNEP Publications (1973)	In an inhalation hazard test, 6 rats wer
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,5 mg/l			

**Irritation et corrosivité**

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Peut provoquer une allergie cutanée. (p-toluidine)

Peut provoquer une sensibilisation chez les sujets sensibles.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Susceptible de provoquer le cancer. (p-toluidine)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Aucune donnée disponible

**Expériences tirées de la pratique**

Aucune donnée disponible

**11.2. Informations sur les autres dangers**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**p-Toluidine pour synthèse**

Date de révision: 04.07.2023

Code du produit: 19765

Page 9 de 12

**Autres informations**

Irritant  
Réactions allergiques  
Troubles gastro-intestinaux  
Vomissement  
Troubles du rythme cardiaque  
Collapsus circulatoire  
Effet narcotique  
Méthémoglobinémie  
Maux de tête  
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
Chute de tension  
Dyspnée  
Spasmes  
Cyanose (coloration bleue du sang)

**Information supplémentaire**

Lésions du foie et des reins

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Aucune donnée disponible

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
106-49-0	p-toluidine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 120 mg/l	96 h	Oryzias latipes	Review article or handbook (2009)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 24 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Review article or handbook (2009)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 5 mg/l	48 h	Daphnia magna	UNEP Publications (2001)	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC 13 mg/l	14 d	Oryzias latipes	Review article or handbook (2009)	OECD Guideline 204
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l 0,011	21 d	Daphnia magna	Review article or handbook (2009)	OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l) 100	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewage	UNEP Publications (2005)	OECD Guideline 209

**12.2. Persistance et dégradabilité**

> 95 %; 5 d; aerob  
OECD 302B

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
106-49-0	p-toluidine	1,44

**FBC**

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
106-49-0	p-toluidine	< 1,3	Cyprinus carpio	UNEP Publications (2

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**p-Toluidine pour synthèse**

Date de révision: 04.07.2023

Code du produit: 19765

Page 10 de 12

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

**12.7. Autres effets néfastes**

Éviter une introduction dans l'environnement.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Recommandations d'élimination**

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas mélanger à d'autres déchets.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

**L'élimination des emballages contaminés**

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 3451
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	TOLUIDINES SOLIDES
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	6.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	6.1
Code de classement:	T2
Dispositions spéciales:	279
Quantité limitée (LQ):	500 g
Quantité exceptée:	E4
Catégorie de transport:	2
N° danger:	60
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

**Transport fluvial (ADN)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 3451
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	TOLUIDINES SOLIDES
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	6.1
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	II
Étiquettes:	6.1

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**p-Toluidine pour synthèse**

Date de révision: 04.07.2023

Code du produit: 19765

Page 11 de 12

Code de classement: T2  
Dispositions spéciales: 279 802  
Quantité limitée (LQ): 500 g  
Quantité exceptée: E4

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 3451  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** TOLUIDINES, SOLID  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 6.1  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
Étiquettes: 6.1  
Marine polluant: P  
Dispositions spéciales: 279  
Quantité limitée (LQ): 500 g  
Quantité exceptée: E4  
EmS: F-A, S-A

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 3451  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** TOLUIDINES, SOLID  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 6.1  
**14.4. Groupe d'emballage:** II  
Étiquettes: 6.1  
Dispositions spéciales: A113  
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 kg  
Passenger LQ: Y644  
Quantité exceptée: E4  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 669  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 25 kg  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 676  
IATA-Quantité maximale (cargo): 100 kg

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui  
Matières dangereuses: p-toluidine

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):  
Inscription 75

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**p-Toluidine pour synthèse**

Date de révision: 04.07.2023

Code du produit: 19765

Page 12 de 12

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): H2 TOXICITÉ AIGUË

Informations complémentaires: E1

**Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 8,12.

**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Acute Tox: Toxicité aiguë

Eye Irrit: Irritation oculaire

Skin Sens: Sensibilisation cutanée

Carc: Cancérogénicité

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H301 Toxique en cas d'ingestion.  
 H301+H311+H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.  
 H311 Toxique par contact cutané.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H331 Toxique par inhalation.  
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.